

Projet Pilote

« Cours le matin, EPS l'après-midi »

Ecole des Bressons

Salon de Provence



Chef de Projet : Christophe Agius

Coordonnateurs : Martial Laigle



SOMMAIRE

Préambule.....	P.3
1. Présentation du Projet.....	P.3-5
2. Les infrastructures	P.5-6
3. La programmation des Activités.....	P.6-7
4. Les acteurs du projet	P.8
5. Le coût opérationnel.....	P.9
6. Perspectives	P.9-10

Préambule

La genèse de notre projet pilote provient d'une réflexion commune des responsables techniques sportifs associatifs et de l'OMS afin de rechercher les éléments de réponse aux questions suivantes :

1) Quelles activités sportives pratiquent les élèves ?

2) Quelles activités sportives à caractère associatif (compétitions, rencontres, cycles de préparation) sont-elles mises en œuvre sur le temps scolaire et hors temps scolaire (cette question englobante également, sur les sites dédiés, le volet sportif de l'accompagnement éducatif) ? Quel rôle jouent les associations et fédérations sportives ? Peut-on en mesurer l'activité et les effets ?

3) Quelle est la relation de dépendance entre l'accès de l'élève à la pratique sportive et le contexte au sein duquel se situe son école ?

Quel rôle joue le professeur des écoles ? Quelles sont les ressources mises à sa disposition ? Quelles relations entretient-il avec les intervenants et les partenaires extérieurs (spécificité et complémentarité des différents acteurs) ?

1. Principes et préceptes de l'Ecole des Sports

Dans le cadre de l'année 2019 de la Jeunesse, l'ambition collective de l'OMS s'oriente vers **l'école primaire des Bressons à destination des 5 classes de CM1/CM2**. Quelle que soit l'activité sportive de référence, notre projet pilote réside dans la conjonction de plusieurs éléments :

✚ Une mise en jeu du corps, la réalisation d'une action motrice qui procure des sensations et des émotions diverses, variées, d'origine physique, cognitive, affective...

✚ Cette action motrice prend du sens pour l'enfant qui la pratique car elle s'insère dans une activité de référence, par exemple :

– en Athlétisme, on court, on saute, on lance. C'est d'abord pour éprouver le plaisir de la vitesse, de l'envol, du « geste balistique » puis celui de « battre son propre record » ... avant de faire mieux que son « copain » ;

– quand on pratique un sport collectif, on court et on lance et on saute aussi, mais ce n'est pas dans le même but qu'en Athlétisme ;

– au Tennis, on court, on frappe, et ce n'est pas non plus dans le même but également.

- ✚ Ces diverses expériences corporelles doivent absolument être vécues dans leur variété et leur originalité, pour que l'enfant puisse, à travers elles, au cours de ses années d'école, se constituer un répertoire d'actions motrices diverses et les utiliser dans des formes de plus en plus complexes et efficaces.
- ✚ La découverte et l'encadrement des activités physiques sera forcément intégrée dans un ensemble systémique de pratiques pédagogiques complémentaires destinées à procurer à l'enfant certes le goût de la pratique physique et les éléments d'un choix futur mais aussi découvrir des notions transversales étudiées en classe (biologie, maths, anglais, français, éducation civique...

L'activité que prône l'Ecole des Sports Salonnaise est donc indissociable des notions :

- de plaisir de l'action motrice ;
- de variété (multiplicité) des activités proposées ;
- de progressivité des apprentissages (pour construire des actions motrices de plus en plus maîtrisées et complexes) ;
- de complémentarité des expériences (corporelles, affectives, cognitives et culturelles).

La construction de ce « répertoire moteur » et d'un « capital » de sensations, d'émotions, de connaissances sur soi, sur les activités pratiquées, permet à l'élève de choisir, dans sa vie présente ou future, une ou plusieurs activités en fonction de son goût ou de ce qui correspond à ce qu'il réussit le mieux.

En outre, les activités que nous proposons répondent à quatre caractéristiques :

1. Elles se déroulent au sein du groupe classe de CM1 à CM2 sur des créneaux identifiés (« on agit avec les copains » : c'est le « vivre ensemble ») ;
2. Elles peuvent être le support d'un travail interdisciplinaire très enrichissant : acquérir des connaissances sur le corps et son fonctionnement (gestion de l'effort etc.), sur des règles de jeu (rôle arbitral), de vie (respect mutuel, entraide), de sécurité, sur le matériel ;
3. Elles permettent la conception, l'organisation, l'évaluation par les élèves et les enseignants sportifs de projets individuels et collectifs (performances, rencontres, échanges).
4. Les activités se déroulent sur le lieu de pratique de l'association sportive permettant de découvrir et de mieux appréhender la discipline concernée.

En intervenant pendant le temps scolaire, nos éducateurs diplômés d'Etat le sport scolaire peut être perçu par les maîtres comme tenant lieu d'enseignement d'EPS dans la mesure où tous les élèves (volontaires ou non) seront alors concernés.

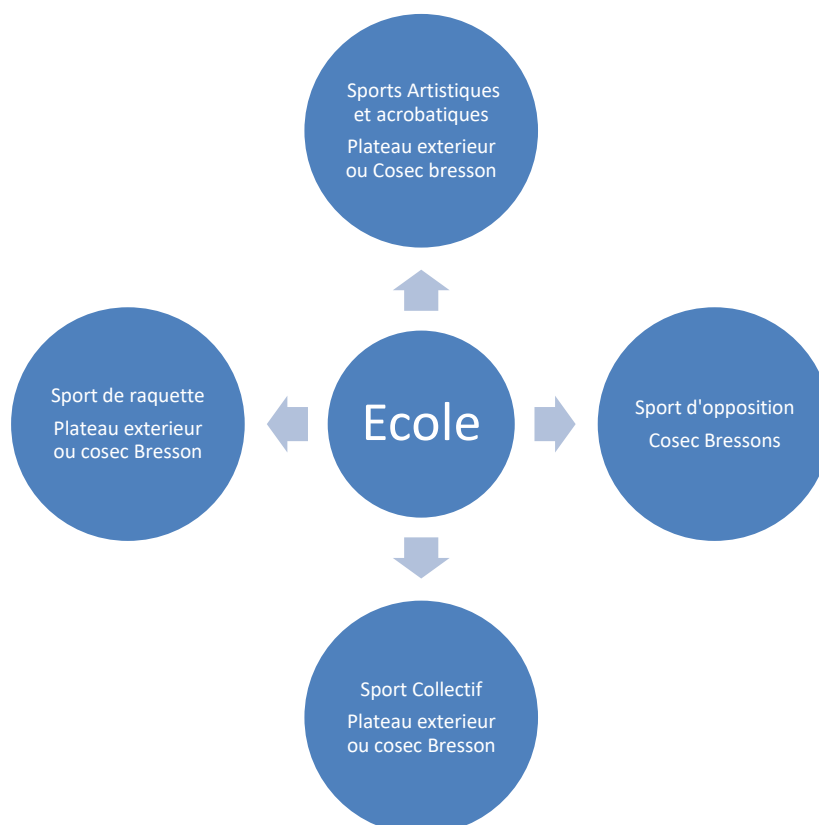
La nature du sport que nous souhaitons enseigner aux élèves des Bressons est aussi déterminée par la notion de « **culture sportive** » à initier dans notre ville au travers de ce projet.

Notre projet d'activité s'insère dans une réflexion consensuelle et pragmatique qui doit s'intégrer au projet de l'école des Bressons afin qu'éducateurs sportifs et enseignants partagent une vision commune de la culture sportive.

Tout en répondant au développement des capacités nécessaires aux conduites motrices, l'activité sportive que nous défendons : éduque à la responsabilité et l'autonomie et prépare ainsi l'élève à sa future vie d'adulte capable d'avoir une action réfléchie sur son corps, sur le monde du sport, en regardant plus loin que la seule performance.

S'il ne faut pas confondre performance, compétition et élitisme, il serait vain de les opposer : ces trois notions se rapportent à des objectifs différents. Cependant, un parcours sportif coordonné peut parfaitement les combiner, pour le plus grand intérêt de l'enfant.

2. Les Infrastructures



La pratique régulière et optimale de l'activité physique nécessitera l'accès programmé aux équipements intégrés de l'Ecole primaire des Bressons : plateau extérieur et ou Coséc des Bressons.

3. La programmation des Activités

Le choix des activités tient souvent aux compétences des personnes qui encadrent et aux locaux disponibles, mais un parti souvent adopté consiste à faire découvrir aux enfants des activités peu pratiquées en temps scolaire ou de manière plus approfondie.

A cet effet, l'OMS effectuera un appel à projets à destination de toutes les associations sportives de la Ville.

Ensuite, les associations seront retenues après avis d'une commission regroupant les élus, les responsables du projet, les représentants de l'éducation nationale et de l'école en question.

Il s'agit de proposer sur une année scolaire déclinée en 4 cycles de 10 à 12 séances d'activités sportives adaptées et évolutives entre chaque vacance scolaire à destination des classes de CM1 à CM2 d'une même école. (1ere période= septembre à novembre/ 2eme période Novembre à Janvier/ 3eme période Janvier à Mars / 4eme période Avril à Juillet).

La durée globale des deux heures comprend le déplacement des élèves puis l'intervention sportive (environ 1h30) + retour au calme sur la séance proposée.

Cycle 1 : Du 10 Septembre au 10 Novembre 2019 :

	LUNDI	MARDI	JEUDI
Matin	Cours scolaire	Cours scolaire	Cours scolaire
Après Midi 13h30-15h30	Gymnase Sports Raquette CM1A Sports Opposition CM1B	Plateau extérieur Sports raquettes CM1C	Plateau extérieur Sports Collectifs CM2 A CM2 B

Cycle 2 : Du 21 Novembre 2019 au 19 Janvier 2020

	LUNDI	MARDI	JEUDI
Matin	Cours scolaire	Cours scolaire	Cours scolaire
Après Midi 13h30 -15h30	Plateau extérieur Sports Collectifs CM1A CM1B	Gymnase Sports Raquette CM2 A Sports opposition CM2 B	Plateau extérieur Sports acrobatiques CM1 C

Cycle 3 : Du 21 Janvier au 30 Mars 2020 :

	LUNDI	MARDI	JEUDI
Matin	Cours scolaire	Cours scolaire	Cours Scolaire
Après Midi 13h30-15h30	Plateau extérieur Sports acrobatiques et artistiques CM1A CM1 B	Plateau extérieur Sports collectifs CM1C	Plateau extérieur Sports acrobatiques et artistiques CM2 A CM2 B

Cycle 4 : Du 1^{er} Avril au 3 Juillet 2020 :

	LUNDI	MARDI	JEUDI
Matin	Cours scolaire	Cours scolaire	Cours scolaire
Après Midi 13h30-15h30	Plateau extérieur Sports Collectifs CM2 A CM2 B	Plateau extérieur Sport opposition CM1C	Gymnase Sports Raquette CM1A CM1 B

Au terme de nos cycles d'activités, **une rencontre multisports** viendra clore cette année sportive en juillet en partenariat avec le milieu enseignant avec lequel nous aurons travaillé conjointement sur le projet pédagogique : « Le sport, l'Olympisme et ses valeurs ».

A titre d'exemple chaque classe pourra choisir un pays dès le début de l'année qu'elle représentera en fin d'année scolaire avec un travail transversal des enseignants (connaissance géographique du pays, exposé culturel et sportif qui fait rayonner ce pays...)

4. Les Acteurs du projet

Ce projet englobant les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), personnels titulaires de la fonction publique territoriale, les intervenants spécialisés agréés issus de ligues sportives, les intervenants diplômés d'Etat du mouvement associatif sportif sera d'autant plus efficace qu'il s'inscrit dans la politique éducative de l'école, formalisée par un projet explicite commun (les conseillers pédagogiques peuvent être utilement impliqués dans la structuration des projets).

Ces acteurs sont-ils en concurrence ?

Il ne le semble pas, l'enjeu de notre projet pour l'école primaire des Bressons n'étant pas de subir une politique sportive communale, mais plutôt **d'inventer de nouveaux modes de collaboration dans un cadre formalisé et compatible avec les missions et les programmes de l'école.**

Quelles que soient la forme et la nature des intervenants extérieurs dans l'école, le lien entre pratique sportive et la réalité de l'offre sportive locale est fort.

Un moniteur sportif spécialiste d'un sport collectif ou individuel, qui intervient dans l'école sur le temps scolaire ou en dehors de ce temps scolaire est bien souvent lui-même impliqué dans le club sportif local de la spécialité qu'il pratique.

Dès lors, les élèves dont il a la charge auront de plus fortes chances de pratiquer, au sein d'un club, le sport auquel ils auront été initiés.

Ce phénomène se vérifie en ville comme en secteur rural.

Il se vérifie également si le professeur des écoles pratique lui-même une activité sportive. Cette « imbrication » vaut pour tous les intervenants sportifs, notamment ceux issus d'un partenariat avec une fédération, un comité départemental ou un club.

On note naturellement une orientation plus massive des élèves vers les clubs et associations de la discipline pratiquée.

5. Le budget Prévisionnel

L'inscription de certaines de ces activités au projet d'école, leur programmation et leur financement par la collectivité de rattachement sont étroitement liés.

Exemple de budget annuel pour l'intervention de 6 éducateurs diplômés.

Disciplines	Coût annuel	Matériel Pédagogique	Total
Sport Moteur	0€ Mise à disposition OMS	650€	650€
Sport Collectif	0€ Mise à disposition OMS	700€	700€
Sport de raquette	2160€	600€	2760€
Sport d'Opposition	2160€	500€	2560€
			7000€

Détail des prestations

Educateurs : 36 semaines x 2 h x 30€/h

L'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation de ce projet se chiffre à 7500 €.

Elle ferait l'objet de demandes de subventions de projets instruites par l'OMS

6. Un regard vers l'Avenir

Chez l'enfant, comme chez l'adulte, la pratique régulière d'une activité physique favorise le maintien ou l'amélioration de la forme physique, procure des bénéfices sur les plans psychologique et social et a un effet favorable sur plusieurs aspects de la santé physique : composition corporelle et surpoids, profil métabolique, risque cardiovasculaire.

Les constats sur les effets bénéfiques de la pratique régulière d'une activité physique pendant l'enfance et l'adolescence sont à la base des politiques publiques en France et à l'étranger.

Le préambule du rapport du 30 octobre 2007 du Parlement européen concernant la proposition de résolution sur le rôle du sport dans l'éducation, 2007/2086(INI), éclaire bien l'importance de l'activité physique et du sport scolaire face aux enjeux de santé publique :

« **A.** considérant que l'éducation physique est une matière scolaire qui vise à préparer les enfants à un style de vie sain et qui se concentre sur leur développement physique et mental global, et à leur inculquer d'importantes valeurs sociales telles que l'honnêteté, l'autodiscipline, la solidarité, l'esprit d'équipe, la tolérance et le fair-play...

B. considérant que la surcharge pondérale due à un style de vie sédentaire et à une alimentation incorrecte, qui peut engendrer un mauvais état général et des troubles psychosociaux, ainsi que des maladies dont les complications entraînent d'importantes dépenses, comme par exemple l'hypertension, le diabète et les maladies cardiovasculaires, touche une part de plus en plus grande de la population de l'UE, notamment un enfant sur quatre,(...) »

Nous proposons donc un modèle qui se caractérise par l'intervention d'animateurs sportifs formés et qualifiés, capables d'agir en parfaite synergie avec des professeurs qu'ils contribuent même à initier et former.

Les objectifs de santé publique, les problématiques du bien-être, du « vivre ensemble », du loisir, de la compétition, renforcent la visibilité de la pratique sportive en tant qu'activité sociale.

Un potentiel existe. Il s'agit désormais d'en provoquer une réalisation plus aboutie.

À cet effet, notre objectif majeur se fonde sur trois propositions majeures, déclinées en mesures simples et concrètes, dont la mise en œuvre ne paraît pas hors d'atteinte :

- ✚ Tendre autant que possible vers deux heures hebdomadaires d'enseignement d'activité physique et sportive ;
- ✚ Présenter aux familles, par les écoles, des parcours possibles (pratiques physiques et sportives, rencontres sportives associatives et, le cas échéant, pratique sportive fédérale) afin de permettre la construction pour chaque élève **d'un parcours sportif personnel en fonction de ses besoins, de ses goûts et des aptitudes des élèves.**

L'école doit être le lieu privilégié de l'analyse des besoins des élèves. Ces besoins doivent trouver une réponse soit à l'école soit hors de l'école, dans le cadre d'une articulation des activités impliquant une identification précise du rôle de chacun des responsables concernés et une coordination particulièrement structurée de leurs actions.

Enfin, notre projet ne doit pas se limiter exclusivement à instiguer une culture sportive dans le milieu scolaire du premier degré mais doit se poursuivre dans un cheminement logique dans le second degré au collège et enfin au lycée dans des classes sports.

